

Résolution sur l'orientation stratégique de la Conférence



Se rappelant que :

1. De nouvelles règles et procédures ont été adoptées lors de la 33e Conférence¹;
2. Ces règles et procédures prévoyaient la tenue d'une session à huis clos (fermée) visant à définir l'orientation stratégique de la Conférence² :

Par conséquent, les participants de la 35^e Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée décident :

1. D'adopter l'Annexe comme plan initial stratégique de la Conférence pour la période 2014-2015
2. D'établir un groupe de travail sur le plan stratégique chargé :
 1. d'accomplir les différentes tâches prévues dans le plan stratégique provisoire;
 2. d'examiner les priorités stratégiques de la Conférence et d'établir, en vue de la 37e Conférence, des priorités stratégiques révisées et un plan d'action qui entrera en vigueur en 2016.

Le Groupe de travail sur le plan stratégique doit mettre en place les différentes mesures prévues dans le plan (telles que la réalisation d'examens et la formulation de recommandations). Le groupe de travail sera présidé par un membre du Comité exécutif. Le travail devra être effectué en relation étroite avec le Comité exécutif et de manière à ce que tous les membres de la Conférence soient impliqués et informés.

[1] Voir https://privacyconference2013.org/Current_Rules.

[2] Voir les règles et les procédures de la Conférence, à l'article 2.1(i).

Annexe : Plan stratégique initial de la Conférence

Partie A : Mission de la Conférence

Vision :

Un environnement au sein duquel les autorités de protection de la vie privée et de la protection des données de tous les pays pourraient s'acquitter efficacement de leur mandat, tant individuellement que conjointement, grâce à la mise en commun des connaissances et à l'établissement d'un réseau de soutien.

Mission :

La Conférence a pour objectifs :

- d'être un forum mondial d'excellence pour les autorités de la protection de la vie privée et des données;
- de diffuser des connaissances et d'offrir une assistance pratique afin d'aider les autorités à s'acquitter plus efficacement de leur mandat;
- d'être un chef de file en matière de protection de la vie privée et des données au niveau international;
- d'établir des liens entre les intervenants et de soutenir les efforts déployés aux niveaux national et régional, mais aussi dans le cadre d'autres forums internationaux, afin de permettre aux autorités d'améliorer et de promouvoir la protection de la vie privée et des données.

Partie B : Priorités stratégiques

Voici quelques-unes des priorités stratégiques de la Conférence pour 2014-2015 :

1. *Établir un créneau* Identifier les tâches les plus susceptibles d'être accomplies de manière efficace par la Conférence.
2. *Établir des bases solides* Donner à la Conférence des bases solides et durables qui lui permettront d'envisager l'avenir et ses interventions futures avec confiance.
3. *Accroître les capacités* Cerner les éléments nécessaires pour garantir le succès des efforts déployés par un réseau mondial de régulateurs et pour accroître les capacités de la Conférence en vue de l'obtention des résultats stratégiques visés.

Partie C : Plan d'action pour 2014-2015

Les objectifs pour 2014-2015 qui suivent contribueront à l'obtention du résultat stratégique visé.

1. *Établir un créneau*
 1. Examen
 1. Dresser la liste des forums multinationaux actifs dans le domaine de la protection de la vie privée et décrire les différents rôles de ces derniers, leurs plans de travail et leurs orientations stratégiques
 2. Analyser la perception qu'ont les participants et les parties prenantes externes de la Conférence, et étudier les forces et les faiblesses de celle-ci
 2. En s'appuyant sur cette analyse ainsi que sur d'autres ressources, dégager les rôles qui permettraient à la Conférence de s'acquitter au mieux de sa

mission et de contribuer de façon optimale à la protection de la vie privée et des données à l'échelle internationale

2. *Établir des bases solides*

1. Identifier les obstacles et les facteurs qui font en sorte que certains pays ne sont pas disposés à accueillir la Conférence
2. Élaborer un plan pour encourager les pays à accueillir la Conférence. Ce plan devra aussi permettre de confirmer rapidement l'accueil de la Conférence par un pays hôte longtemps à l'avance.
3. 2015 : Avant la 37e Conférence, s'assurer qu'un ou plusieurs hôtes ont confirmé leur intention d'accueillir la Conférence.

3. *Accroître les capacités*

1. Entreprendre une analyse des lacunes afin de cerner les mesures à mettre en place pour permettre à la Conférence d'atteindre ses objectifs; commencer à déployer des efforts dans le but d'accroître les capacités de la Conférence ou formuler des recommandations au Comité exécutif et/ou aux membres de la Conférence sur les mesures à prendre à cette fin.
2. En particulier, élaborer un plan réalisable pour le financement du Secrétariat et le présenter lors de la 36e Conférence.
3. 2015 : Mettre en œuvre les plans adoptés par la Conférence

Note explicative

La clause 2.1 des règles et procédures de la Conférence se lit comme suit :

2.1 Fonctions de la session fermée

Les fonctions de la session fermée sont :

(i) Définir l'orientation stratégique de la Conférence

Cette résolution propose que la Conférence adopte un plan stratégique en vue de définir son orientation. Dans la mesure où il s'agirait du premier plan stratégique de la Conférence, il est prévu que celui-ci couvre une période relativement courte, soit 2014-2015. Un plan de remplacement à plus long terme sera élaboré en 2015.

Le Plan comprend trois parties :

A. Mission

L'énoncé de mission de la Conférence comporte deux volets :

- Vision – description de la situation désirée et des objectifs que nous espérons atteindre.
- Mission – énoncé faisant état de la raison d'être de la Conférence, applicable dès maintenant et dans le futur. La mission est le moyen de parvenir à la réalisation de la vision.

Même si la Conférence est libre de modifier sa mission à tout moment, il est possible que l'énoncé de celle-ci reste inchangé pendant de nombreuses années.

B. Priorités stratégiques

La proposition vise à établir plusieurs priorités de haut niveau. Cela permettra de concentrer les efforts et d'en accroître l'efficacité. Comme on l'a fait valoir en ce qui a trait à l'initiative de la Conférence de Londres, il faut se montrer sélectif pour être efficace.

Comme il s'agit du tout premier plan stratégique, plusieurs des priorités établies portent sur l'examen et la redéfinition de la Conférence, ainsi que sur l'accroissement de sa capacité d'agir. Ces priorités « autocentrées » seront remplacées dans quelques années par des priorités plus tournées vers l'extérieur quand la Conférence aura défini sa direction, et sera, à travers le renforcement de ses capacités, plus apte à agir.

Les actions de la Conférence ne se limiteront pas à la réalisation des axes stratégiques. La Conférence continuera à s'engager sur des projets *ad hoc* proposés par les membres à travers des résolutions rédigées par les hôtes ou à l'initiative du Comité exécutif. Toutefois, les priorités stratégiques seront concentrées dans des domaines où une action durable est justifiée.

C. Plan d'action

Le plan d'action énonce des objectifs pratiques et atteignables à atteindre avant l'échéance prévue. Chaque mesure appuie une ou plusieurs orientations stratégiques.

Groupe de travail sur le plan stratégique

Un groupe de travail sera formé lors de la 35e Conférence. Il entreprendra divers travaux en 2014, comme la réalisation d'examens, l'élaboration de plans et la formulation de recommandations. En 2015, le Groupe de travail sera disponible pour assister le Comité exécutif et le Secrétariat dans le déploiement des efforts nécessaires et il mettra en place un processus en vue de l'établissement d'un plan stratégique de remplacement en vue de la 37e Conférence. Le Groupe de travail devra trouver des solutions pour faire participer un plus grand nombre de membres de la Conférence à ses travaux (par exemple, grâce à la réalisation d'enquête d'opinions et à la diffusion de bilans).

L'auteur et un certain nombre des co-parrains de la présente résolution se présenteront aux élections des membres du Groupe de travail. Les autres membres de la Conférence sont également encouragés à devenir membres du Groupe de travail. Un membre du Comité exécutif sera désigné pour présider ledit Groupe.